

Département de la SAVOIE
Arrondissement d'ALBERTVILLE

MAIRIE DE GRIGNON

GRIGNON, le 17 juin 2026

Réf : FR_KB/2026.06.24_01

Objet : convocation Conseil municipal -Articles L.2121-10- L.2121-11 du CGCT.

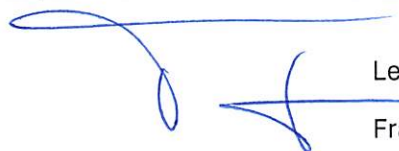
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire en séance publique le :

Mercredi 24 juin 2026 à 18 heures 30.
Salle du Conseil Municipal- Mairie

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mai 2026.
3. Délibération 1 : Administration Générale- Convention de partenariat avec la Poste pour la gestion d'un point de contact « La Poste Agence Communale ».
4. Délibération 2 : Administration Générale – Créances éteintes.
5. Délibération 3 : Administration Générale : Subventions aux associations 2026.
6. Délibération 4 : Administration Générale : Mise à disposition des biens immeubles du terrain familial de GRIGNON à la communauté d'agglomération ARLYSÈRE.
7. Délibération 5 : Commande Publique -Avenant N° 1 avec la société LEZTROY. Modalités de révision des prix.
8. Délibération 6 : Forêt- Demande de subvention travaux sylvicoles Parcelle L.
9. Délibération 7 : Urbanisme - Cession des parcelles A 3699- A 3701.
10. Questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

François RIEU



Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Un même conseiller peut être porteur d'un pouvoir. Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la ou des séances pour lesquelles le mandat est donné.

Je, soussigné(e) ... , conseiller municipal de la commune de GRIGNON, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le 24 juin 2026 déclare donner pouvoir à mon collègue Mme ou M. ... pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à , le

Signature